

Prestation d'achat de trophées personnalisés pour l'organisation de la cérémonie d'octroi du prix d'excellence pour la Recherche Scientifique en Droits de l'Homme à Rabat

Réf: TdRs N°11/DIDH/PNUD

Termes de Références (TdRs)

Année : 2024



Article 1. Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la prestation d'achat de trophées personnalisés pour l'organisation de la cérémonie d'octroi du prix d'excellence pour la recherche scientifique en droits de l'homme à Rabat.

Article 2. Conditions Générales

Les prestations objet de cette consultation, seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur, telle qu'elle a été stipulée par l'article III de l'accord de financement et selon les normes admises dans le secteur de fourniture et d'impression.

Article 3. Consistance de la Prestation

Le titulaire des présents TdRs doit fournir des trophées selon les caractéristiques suivantes :

- Trophée 1 :

Trophée avec socle en cuivre et en trois couleurs personnalisés avec coffret en similicuir :

Dimensions trophée :

- Epaisseur : 30mm
- Hauteur : 22 cm
- Largeur : 17 cm

Dimensions socle :

- Format : rectangulaire
- Épaisseur : 10 mm
- Hauteur : 5 cm
- Largeur : 23 cm

NB : Le coffret du trophée doit être conçu en Similicuir personnalisé

- Trophée 2 :

Trophée avec socle en cuivre et en trois couleurs personnalisés avec coffret en similicuir

Dimensions trophée :

- Épaisseur : 30mm
- Hauteur : 25 cm
- Largeur : 19 cm

Dimensions socle :

- Format : pyramide
- Épaisseur : 10 mm
- Hauteur : 5 cm
- Largeur : 30 cm

NB : Le coffret du trophée doit être conçu en Similicuir personnalisé

La charte graphique sera fournie par la commission de sélection des prix en collaboration avec la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme et la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal / Université Mohammed V de Rabat.

Article 4. Lieux d'exécution

Les fournitures objet de la prestation doivent être livrées au siège de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme.

Article 5. Délais d'exécution

Une semaine maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 6. Modalité de Règlement

Les paiements des prestations objet de la présente consultation sont consentis après la réalisation des prestations sur la base des prix indiqués au bordereau des prix détail estimatif. De ce fait le titulaire remet à l'administration une facture décrivant les prestations réalisées et le montant à payer. Les sommes dues au titulaire des TdRs seront versées au compte bancaire du prestataire.

Article 7. Bordereau des prix

Désignation	Quantité	P.U HT	P.T HT
Trophée 1	4		
Trophée 2	4		
TOTAL HT			
TVA (20 %)			
TOTAL TTC			

Arrêté le présent bordereau des prix – détail estimatif au montant de :

Article 8. Examen et évaluation des offres :

Le Directeur National du Projet désigne une commission d'examen et d'évaluation des offres financières, le concurrent ayant présenté l'offre financière la moins disante est celui qui sera retenu.